



DECISION

D'OUVERTURE DU CONCOURS

Le Président Directeur Général de la société « Jardin Zoologique National S.A »,

- Vu le Décret n°2-07-841 du (07 Joumada I 1428) 24 mai 2007, autorisant la création de la société anonyme dénommée « Jardin Zoologique National S.A » ;
- Vu les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration ;
- Vu le Statut régissant le personnel de la société « Jardin Zoologique National S.A » ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du (06 Hijja 1433) 22 octobre 2012, relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et les Établissements Publics ;
- Vu la loi cadre de la SJZN au titre de l'année 2023 ;
- Vu la nécessité de service.

DECIDE

ARTICLE : 1 : La société « Jardin Zoologique National », lance un appel à candidature aux candidat(e)s externes, pour le recrutement de **04 (Quatre)** profils suivants :

- **01 (Un(e)) Médecin Vétérinaire (H/F) (Réf. : MV23)** : Titulaire d'un diplôme en Médecine Vétérinaire, diplôme délivré par un établissement agréé ou un diplôme reconnu équivalent au Maroc, avec une expérience de 01 (Un) an minimum comme Médecin Vétérinaire ;
- **01 (Un(e)) Infographiste (H/F) (Réf. : GA23)** : Titulaire d'un Diplôme de Technicien, option : Graphisme ou Infographie, diplôme délivré par un établissement agréé ou un diplôme reconnu équivalent au Maroc, expérience dans un poste similaire est souhaitable. ;
- **02 (Deux) Soigneurs Animaliers (Réf. : SOA2023)** : Titulaire d'un Certificat de Qualification Professionnelle et le Tronc Commun (ex : Première Année d'Enseignement Secondaire), option : Élevage ou Agriculture, diplôme délivré par un établissement agréé ou un diplôme reconnu équivalent au Maroc, avec une expérience 06 (Six) mois minimum au domaine d'élevage.



ARTICLE : 2 : L'appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s externes remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé(e) de 45 ans au plus.

ARTICLE : 3 : Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées sur les articles 1 et 2.

Les candidat(e)s présélectionné(e)s à l'issue de cette première phase, seront convoqué(e)s pour participer aux épreuves écrites, portant sur la discipline demandée.

Chaque épreuve est sanctionnée par une note chiffrée de 0 à 20 et ne seront admissibles pour l'épreuve orale ou pratique que les candidat(e)s ayant obtenu(e)s, au moins, une note de 10/20 pour l'épreuve écrite.

Ne seront admis(e)s définitivement que les candidat(e)s ayant obtenu(e)s, à l'issue des épreuves écrites et pratiques ou orales, la meilleure moyenne générale dans la limite du nombre des postes pourvus.

La liste des candidat(e)s définitivement admis(e)s et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

ARTICLE : 4 : Le dossier de candidature doit être déposé ou envoyé sous pli fermé comprenant la référence du poste. Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- 01 (Un) Curriculum Vitae détaillé (comprenant le numéro de téléphone et l'adresse mail) ;
- 01 (Une) Lettre de Motivation signée par le/la candidat(e) portant la référence du poste demandé, adressée au Monsieur le Président Directeur Général du JZN ;
- 01 (Une) Copie du Diplôme, pour les diplômes délivrés par des organismes privés ou étrangers, doivent être accompagnés d'un document justifiant l'équivalence ;
- 01 (Une) Copie de Baccalauréat, pour le poste de **Médecin Vétérinaire** ;
- 01 (Une) Copie de l'attestation de réussite du Tronc Commun (ex : Première Année d'Enseignement Secondaire) pour le poste de **Soigneur Animalier** ;
- 01 (Une) Copie des attestations de travail, pour les postes de **Médecin Vétérinaire et Soigneur Animalier** ;
- 01 (Une) copie de la CNIE.



ARTICLE : 5 : Les dossiers de candidature doivent être déposés au Bureau d'Ordre de la société ou envoyés par poste au siège de la Société « **Jardin Zoologique National** », Annexe 23^{ème} Ceinture Verte, Cité Yaâcoub El Mansour, BP : 4183 (Agence Principale de Témara), Rabat, avant le 23 JUIN 2023 à 16h30mn, délai de rigueur.

Le Président Directeur Général

Sté. Jardin Zoologique
National SA
Dr. Mouadim LHAFI
Président Directeur Général